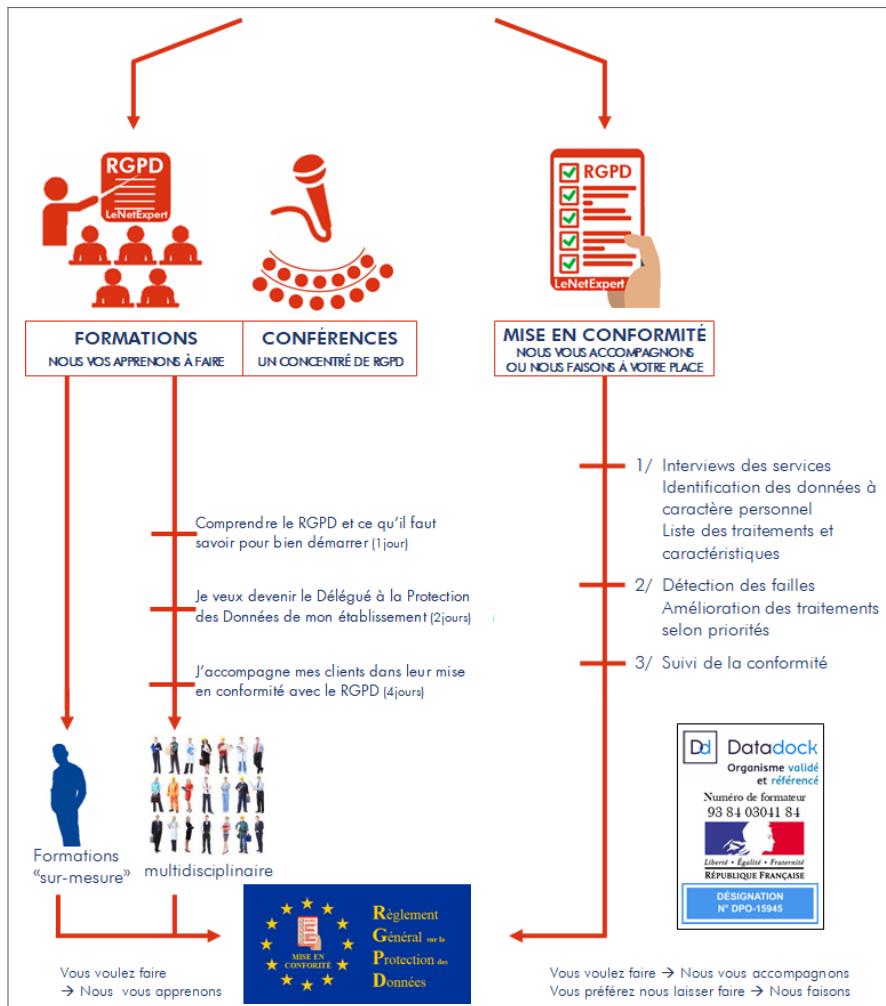


# Comment se mettre en conformité avec le RGPD ?



Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

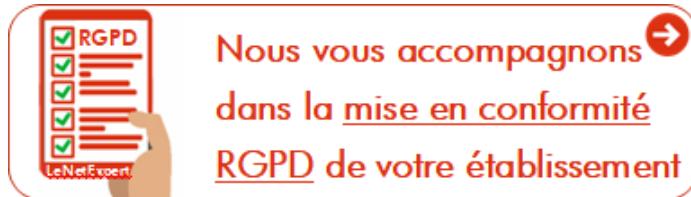
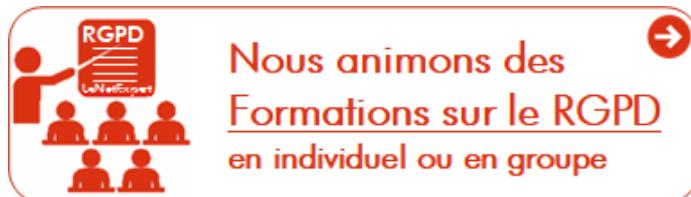


LA DÉMARCHE DE MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD SE DÉCOMPOSE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



---

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



#### Comment se mettre en conformité ?

La CNIL et d'autres organismes ont décomposé la démarche de mise en conformité en plusieurs étapes :Les 6 étapes de la CNIL : 1. Désigner un pilote / 2. Cartographier / 3. Prioriser / 4. Gérer les risques / Organiser / 6.

Documenter.Les 4 étapes de la CNIL pour passer à l'action : 1. Constituez un registre de vos traitements de données / 2. Faites le tri dans vos données / 3. Respectez les droits des personnes / 4. Sécurisez vos données

Fort de nos connaissances et de notre expérience depuis 2010 en matière de mise en conformité avec la

réglementation relative à la protection des

Données à Caractères Personnel, **nous recommandons** de décomposer les démarches de mises en conformité de la manière suivante : 1. Choisir une personne qui aura pour fonction d'accompagner l'organisme dans sa mise en conformité. Cette personne peut être interne ou externe à l'organisme à mettre en conformité mais elle doit être mise en place en tenant compte de la hiérarchie dans l'organisme, les moyens mis à sa disposition, ses relations avec les autres membres et surtout ses compétences qui doivent être à la fois techniques et juridiques.

2. Collecte / Audit par un questionnaire :  
- Identifier les Traitements manipulant des Données à Caractère Personnel et des données sensibles aux yeux de la loi ;  
- Relever les caractéristiques de chacun des traitements au vu des principes essentiels de la protection de la vie privée et des libertés fondamentales ;  
- Identifier les traitements à risques, manquements et points de progression.  
- Porter ces informations dans un registre ;

3. En fonction de priorités validées avec le Responsable de Traitement, les traitements non conformes sont corrigés et les actions portées au registre.

4. Suivi en fonction de l'évolution de l'activité de l'organisme, de la réglementation et des risques informatiques afin d'assurer dans le temps cette démarche de mise en conformité avec le RGPD.

#### Apprenez à vous mettre en conformité

Parce que vous souhaitez partager notre expérience et nos connaissances de la mise en conformité avec le RGPD, nous animons régulièrement des formations, conférences ou participons à des tables rondes sur ce sujet.

- Avec notre formation d'1 jour, vous comprendre les principes du RGPD et si vous avez une petite structure, pourrez aisément initier vos premières démarches de mise en conformité.

- Avec notre formation de 2 jours, vous aurez les clés vous permettant la mise en place d'un registre, la réalisation d'une analyse de risques et les principales démarches réglementaires autour du RGPD

- Avec notre formation de 4 jours dont au moins 1 au sein de votre établissement, vous connaîtrez l'essentiel pour être autonome dans cette mise en conformité et répondre aux différentes demandes de droit d'accès auxquelles vous devrez répondre sous 30 jours.

Plus d'informations sur nos formations ici

**Remarque : une mise en conformité n'est pas une fin en soi mais un objectif !** En effet, on ne devient pas conforme avec le RGPD mais on met en place des démarches en vue d'être conforme avec le RGPD.

#### QUI CONTACTER

Vous trouverez plus d'informations directement sur le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)), mais si vous désirez être accompagné dans vos démarches de mise en conformité, sachez que nous sommes Correspondant CNIL local.



Denis JACOPINI Correspondant Informatique et Libertés  
[rgpd@enetexpert.fr](mailto:rgpd@enetexpert.fr)  
formateur n°93 84 03041 84

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis**

**JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945

Numéro de formateur  
98 84 03041 84  
  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Datadock**  
Organisme **validé**  
et **référencé**

---

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**

**Contactez-nous**

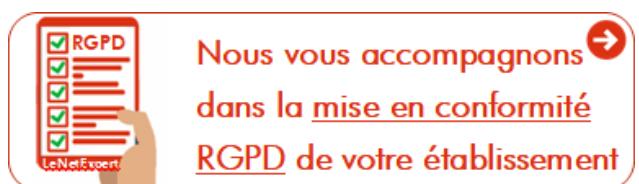
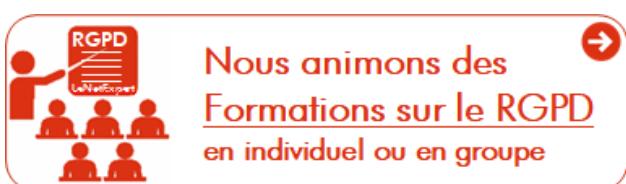
---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à

Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

---